

MIRECOURT, le 9 janvier 2017

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 16 JANVIER 2017 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- DIA
- Commissions municipales
- Service commun de Direction Générale des Services
- Service commun « Finances – Gestion des Ressources Humaines – Direction des Services Techniques »
- Mise à disposition d'un agent de la ville de Mirecourt
- Assurance statutaire des agents : autorisation de signature
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissements des communes et EPCI à fiscalité propre » et « soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre »
- Ecole Brahy : demande de réserve parlementaire
- Rue du Colonel Mangin : demande de subvention au Département
- Cession d'une parcelle rue Abbé Grégoire
- Enquête publique SAS Méthavigne : avis du Conseil Municipal
- Cession d'une parcelle rue Michel Bernard
- Engagement de crédits d'investissement
- Mesures de carte scolaire
- Labellisation de la Maison des Pampres en Maison de Service au Public
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, SIMON, BAILLY, WALTER, HUMBERT
MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, SERDET, EVROT, DAVAL, BLONDELLE, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mlle BENABID

Absents ayant donné pouvoir : M. MALLERET à M. RUGA

M. FERRY à Mme BABOUHOT

M. MICHEL à M. LAIBE

Mme CLEMENT à Me CHIARAVALLI

Mme VOIRIOT à M. JAMIS

Mme MARTZ à M. CITOYEN

Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Danielle CHIARAVALLI, Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 dont lecture est donnée par Madame Danielle CHIARAVALLI, secrétaire, est adopté à l'unanimité.

--ooOoo--

01/01

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet : Décisions municipales - information

- n° 2016-032 : Tarif de droits de place pour la bourse des collectionneurs de musique mécanique au 1^{er} janvier 2017
- n° 2016-033 : Redevance d'occupation du domaine public pour 2017 (trottoirs et stationnement)
- n° 2016-034 : Droits de place au 1^{er} janvier 2017 (marché, cirque, fête foraine)
- n° 2016-035 : Remboursement des frais engagés lors de la réalisation de travaux par les services techniques au 1^{er} janvier 2017
- n° 2016-036 : Location de locaux au 1^{er} janvier 2017
- n° 2016-037 : Location d'un local au 1^{er} janvier 2017
- n° 2016-038 : Location de vergers pour l'année 2017
- n° 2016-039 : Tarif de concession du domaine public pour 2017
- n° 2016-040 : Tarifs de location d'appartements appartenant à la Ville au 1^{er} janvier 2017
- n° 2016-041 : Tarifs de location de l'Espace Flambeau au 1^{er} janvier 2017

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

01/02

--ooOoo--

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption - information

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :
- SAS M7 (Monsieur BALLAND), pour un bien cadastré section AN 58, sis avenue Henri Parisot, au prix de 409 500,00 €
 - SCI LUMOBAL, pour un bien cadastré section AM 539, sis 8 rue Saint-Georges, au prix de 200 000,00 €
 - Monsieur RIONDE Philippe, pour un bien cadastré section AI 194 et 195, sis lieudit LE MURGET, au prix de 45 000,00 €
 - Consorts TINCHANT, pour un bien cadastré section AC 159, sis 14 rue Gemini, au prix de 65 000,00 €
 - Consorts MORETTI, pour un bien cadastré section AK 42 et AK 219, sis 12 ruelle Souham, au prix de 150 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

- Monsieur FLORION Pierre-Jean, pour un bien cadastré section AM 364, sis 8 place Jeanne d'Arc, au prix de 160 000,00 €
- Consorts KURTZ, pour un bien cadastré section AK 354, sis rue de la Tourelle, au prix de 27 000,00 €

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

01/03

Suite à l'installation de Mesdames Renée VOIRIOT et Christine MARTZ, en remplacement de Mesdames SOMNY et DUBUC, il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales.

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal

Valide la candidature de Madame Renée VOIRIOT à la commission Culture-Tourisme (à la place de M. FY qui intègre la commission Urbanisme-Economie) ainsi qu'à la commission Travaux-Environnement

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Valide la candidature de Madame Christine MARTZ à la commission Sports Animation ainsi qu'à la commission Solidarité.

--ooOoo--

01/04

M. le Maire propose de délibérer au sujet de la convention portant création d'un service commun de Direction Générale des Services avec la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain (voir copie en annexe). Il ajoute qu'il s'agit de la reconduction de celle initiée en octobre 2014, seules les quotités entre la Ville de Mirecourt et la Communauté de Communes ayant changé.

Objet : Service commun de Direction Générale des Services

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Donne son accord pour la création d'un service commune de Direction Générale des Services.

--ooOoo--

01/05

M. le Maire propose de délibérer au sujet de la convention portant création d'un service commun "Finances - Gestion des ressources humaines - Direction des services techniques avec la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain (voir copie en annexe). Il ajoute qu'il s'agit de la reconduction de celle initiée en octobre 2014, seules les quotités entre la Ville de Mirecourt et la Communauté de Communes ayant changé.

Objet : Service commun « Finances – Gestion des Ressources Humaines – Direction

Après en avoir délibéré

des Services Techniques »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Donne son accord pour la création d'un service commun "Finances - Gestion des ressources humaines - Direction des services techniques avec la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

--ooOoo--

01/06

Objet: Mise à disposition d'un agent de la Ville à la Communauté de Communes de MIRECOURT DOMPAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un adjoint technique à la Communauté de Communes de MIRECOURT DOMPAIRE, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin d'effectuer les missions de caissier au cinéma LE RIO, suite au transfert de la compétence "culture".

Il précise que la mise à disposition s'effectuera à raison de 25.71 % de la durée hebdomadaire de service, soit 9 h 00.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Réception Sous-Préfecture
Le 26 janvier 2017

- prend acte de cette information
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

--ooOoo--

01/07

Objet: Assurance statutaire des agents

Le Maire explique au Conseil Municipal que le cabinet RISKPART a été chargé de renégocier les contrats d'assurance statutaire du personnel. C'est l'offre présentée par AVIVA qui s'avère la plus avantageuse et qui a été retenue :

Durée du contrat : 1an (date d'effet au 01/01/2017)

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Tous les risques avec une franchise de 30 jours fixes par arrêt en Maladie Ordinaire
- Conditions tarifaires : maladie ordinaire : 2.59 % - longue maladie, maladie longue durée : 1.29 % - A T M P : 0.85 %
- Base de cotisation : traitement indiciaire + NBI

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 26 janvier 2017

- accepte la proposition ci-dessus
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

--ooOoo--

01/08

Le Gouvernement s'engage fortement en faveur du soutien à l'investissement public local par la mobilisation sur les années 2016 et 2017 à raison d'un milliard d'€ pour accompagner les investissements des communes et plus particulièrement des bourgs-centres comme la ville de Mirecourt.

Objet: Demande de subvention
FSIPL

Soixante-dix-sept millions d'€ sont dévolus à la région Grand Est. Quarante-deux millions d'€ au titre de la transition énergétique, de la rénovation thermique des bâtiments communaux et de la mise en accessibilité des bâtiments publics et trente-quatre millions pour 17 bourgs-centres de moins de 50.000 habitants pour des travaux de tous types (rénovation, construction, petite enfance, périscolaire, commerce indépendant, mobilité,...).

La Ville de Mirecourt propose à l'assemblée délibérante de présenter à nouveau dans ce dispositif le changement des fenêtres de la mairie (260.073 € HT) et sa mise en accessibilité (150.500 € HT), la rénovation de deux bâtiments cours Stanislas (68.955 € HT) et l'aménagement des réserves et le contrôle de la température et de l'hygrométrie du musée de la Lutherie et des réserves (169.081,40 € HT).

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Réception Sous-Préfecture
Le 26 janvier 2017

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local pour les opérations décrites ci-dessus au titre de l'année 2017.

--ooOoo--

01/09

Dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation de l'école Brahy, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à instruire un dossier de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017.

Objet: Demande de réserve
parlementaire – Ecole Brahy

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
moins une abstention (M. Patrice FY)**

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2017.

--ooOoo--

01/10

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux de la rue du Colonel Mangin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Département des Vosges pour un aménagement global de voirie rue du Colonel Mangin au taux de 12%. Les dépenses subventionnables considérées comme éligibles dans ce dossier sont la chaussée, les trottoirs, l'assainissement pluvial, l'éclairage public, le génie civil de l'enfouissement des réseaux secs et les éventuels travaux d'aménagements paysagers.

Objet: Demande de subvention au
Conseil Départemental – travaux
rue Colonel Mangin

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Donne son autorisation à Monsieur le Maire pour solliciter le Conseil Départemental dans le cadre des travaux de la rue du Colonel Mangin.

--ooOoo--

01/11

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n° 05/12 en date du 19 juillet 2016 avait donné son accord pour la cession d'une parcelle de 682 m2 rue Abbé Grégoire.

Afin de finaliser les conditions de cette cession pour un projet économique, il sollicite le Conseil Municipal pour apporter des précisions à cette délibération. Ainsi il indique :

Objet : Cession d'une parcelle rue
Abbé Grégoire

- ° Que les parcelles 147 et 148 sont déclassées du domaine public communal.
- ° Que le prix de vente est de 40 € HT.
- ° Qu'une servitude de tréfonds sera actée dans l'acte de cession tout comme une servitude de non-edificandi à l'avant de la parcelle côté rue Abbé Grégoire.
- ° Que la clause de retour du terrain à la ville de Mirecourt en cas de non-réalisation du projet dans un délai de deux années par la SCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer le compromis de vente de cette parcelle auprès du notaire retenu par les deux parties.

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

--ooOoo--

01/12

Objet : Enquête publique SAS
METHAVIGNE

Monsieur le Maire indique que l'article R. 512-20 du Code de l'Environnement prévoit que « le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au III de l'article R. 512-14 sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Monsieur le Maire précise que cette enquête est liée à l'accord de collecte et de traitement des déchets alimentaires qui a été passé avec la société Méthavigne par les différents établissements scolaires de la ville et du territoire. Il s'agit donc ici pour le conseil municipal de statuer sur le dossier présenté par la société Méthavigne SAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser de nouvelles matières entrantes dans son unité de méthanisation installée à Mirecourt, 1, Ferme du Haut de la Vigne, sur le site d'élevage de bovins du GAEC du Haut de la Vigne. Il est rappelé que l'enquête publique a lieu du 3 janvier au 21 février 2017.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Donne son accord pour l'autorisation sollicitée par la société Méthavigne SAS d'utiliser de nouvelles matières dans son unité de méthanisation installée à Mirecourt, 1, Ferme du Haut de la Vigne.

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

--ooOoo--

01/13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déclasser du domaine public et de céder un délaissé d'une contenance d'environ 460 m² situé devant la parcelle AT 100 au profit de M. Joseph TURULL, demeurant 56, rue Michel Bernard à Mirecourt qui souhaite l'acquérir. France-Domains a rendu son évaluation et estimé le prix du m² à 10 €, hors frais d'acte notarié.

Objet : Cession d'une parcelle rue Michel Bernard

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Décide de déclasser du domaine public et de céder à 10€ le m², hors frais d'acte notarié, le délaissé communal d'une contenance d'environ 460 m² au profit de M. Joseph TURULL qui demeure 56, rue Michel Bernard.

--ooOoo--

01/14

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder, par délibération, à une ouverture de crédits d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient donc de l'autoriser à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, la dépense d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent.

Objet : Ouverture de crédits d'investissement

OP 97 -2051-020 : 9 000 € (logiciel JVS)
OP 209 2031-313 : 90 000 € (MO théâtre)

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus.

--ooOoo--

01/15

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Danièle CHIARAVALLI, Adjointe à l'Education, Cette dernière fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Directeur Académique des Services l'Education Nationale, indiquant que la Ville de Mirecourt pourrait faire l'objet du retrait de deux postes d'enseignant à la rentrée 2017, un à l'école maternelle du Centre, un second à l'école élémentaire Joseph Bey avec une prévision de 110 élèves.

Objet : Mesures de carte scolaire

S'agissant de la situation des deux écoles élémentaires de la Ville de Mirecourt, la municipalité a choisi de s'engager dans une démarche volontariste et de réfléchir à la fusion administrative de ses deux groupes scolaires. Elle propose ainsi que cette dernière puisse avoir lieu dès la rentrée 2017. Une hypothèse qui pourrait permettre au personnel de direction de bénéficier d'une décharge totale d'une part et de contractualiser d'autre part avec l'Etat le maintien des postes existants pour une durée déterminée.

Monsieur le Maire ajoute qu'en outre la municipalité va s'engager dans un important programme de travaux pour la réhabilitation et la remise aux normes du groupe

scolaire du Docteur Brahy à hauteur de un million d'€.

Concernant l'école maternelle du Centre, Mme Danièle CHIARAVALLI attire l'attention sur la dégradation socio-économique qui frappe son secteur de recrutement. Les derniers indicateurs, notamment ceux fournis par le CCAS et l'antenne locale de la DVIS, ne permettent pas d'envisager une amélioration de cette situation. Deux facteurs déterminants sont à mettre en avant : parents sans emploi et nombre élevé de familles monoparentales. Il a été d'autre part constaté une recrudescence de la petite délinquance exercée par des mineurs. De plus, l'école est en concurrence avec l'école privée toute proche, qui recrute sur le même secteur géographique et qui fonctionne en semaine de quatre jours.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 contre (M. JAMIS qui utilise le pouvoir de Mme VOIRIOT, M. FY, M. CITOYEN qui utilise le pouvoir de Mme MARTZ)

° se prononce contre le retrait envisagé par M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de deux moyens, l'un à l'école élémentaire Joseph Bey, le second à l'école maternelle du Centre.

° donne son accord pour que la fusion administrative des deux écoles élémentaires puisse avoir lieu à la rentrée 2017.

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

--ooOoo--

01/16

Objet: Labellisation Maison des Pampres en Maison de Services au Public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pilote la politique publique d'accessibilité aux services dont les Maisons de services au public sont un outil de proximité. Le dispositif d'animation nationale du réseau des Maisons de services au public a été confié à la Caisse des Dépôts.

Dans une « Maison de services au public » l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services. Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité. C'est dans cet esprit qu'il est envisagé de transformer la Maison des Pampres en Maison de Services Au Public. A cet effet, il convient d'obtenir dans une première étape sa labellisation.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

° Prend acte de l'évolution souhaitée par la Ville de Mirecourt.

° Donne son accord pour l'obtention de la part de l'Etat de la labellisation de la Maison des Pampres en tant que MSAP

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

--ooOoo--

01/17

Monsieur le Maire informe l'assemblée des attributions relatives aux derniers marchés à procédure adaptée passés par la collectivité :

- Marché pour le remplacement des fauteuils du Cinéma Rio notifié le 25 juillet

Objet : Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics – information

- 2016 a été attribué à KLESLO à LONS LE SAUNIER pour un montant HT de 62 146,49 €
- Marché pour maîtrise d'œuvre pour enfouissement des réseaux rue Colonel Mangin, notifié le 31 mai 2016 a été attribué à ENERGIE HAUTES VOSGES à ELOYES pour un montant HT de 4 643,43 €
 - Marché programme de voirie 2016 pour la rue Colonel Mangin, notifié le 29 septembre 2016, a été attribué au Groupement EUROVIA LORRAINE/HOUILLON SAS à CHARMES pour un montant HT 193 225,48 €
 - Marché pour transport scolaire Ecole/cantine pour l'année 2016/2017, notifié le 29 août 2016, a été attribué à KEOLIS à NEUFCHATEAU, pour un montant HT de 4 760 €
 - Marché d'assurances, notifié le 10 janvier 2017, a été attribué :
- Lot 1 Responsabilité Civile à GROUPAMA à DIJON pour un montant TTC de 4 142,00 €
- Lot 2 Protection fonctionnelle à SMACL à NIORT pour un montant TTC de 603,87 €
- Lot 3 Protection Juridique à GROUPAMA à DIJON pour un montant TTC de 2 268,00 €
- Lot 4 Automobile à ALLIANZ (Rossi) à MIRECOURT pour un montant TTC de 13 396,72 €
- Lot 5 Dommages aux biens et risques annexes à AVIVA (Voisin) à MIRECOURT pour un montant TTC de 29 973,00 €
- Lot 6 Risques statutaires à AVIVA (Voisin) à MIRECOURT pour un montant TTC de 51 334,91 €
- Marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux de toiture du théâtre, notifié le 27 octobre 2016, a été attribué à Agence BORTOLUSSI à FONTENAY LE FLEURY pour un montant HT de 74 199,00 €
 - Marché pour la maîtrise d'œuvre pour travaux toiture de l'Ecole Brahy, notifié le 02 décembre 2016, a été attribué à Fabrice MICALLEF à MATTAINCOURT pour un montant HT de 88 000,00 €
 - Marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux de relevage de l'orgue, notifié le 08 novembre 2016, a été attribué à Christian LUTZ à DANGOLSHEIM, pour un montant HT de 3 996,00 €
 - Marché pour le fleurissement 2017
- Lot n° 1 (plantes à massif) notifié le 06 janvier 2017 a été attribué aux Etablissements RICHEN à BARGES pour un montant HT de 3 444,00 €
- Lot n° 2 (mise en culture) notifié le 10 janvier 2017 a été attribué aux Etablissements DAVILLER à MIRECOURT pour un montant HT de 4 090,91 €

Réception Sous-Préfecture
Le 25 janvier 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

N° 1 à 17

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

PREAUT SIMON BAILLY

WALTER HUMBERT

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA SERDET EVROT

DAVAL BLONDELLE JAMIS

FY CITOYEN